

Espaces humains : limites et franchissements

Michel LUSSAULT

Géographe,
Professeur à l'Université
de Tours

Je propose d'aborder le territoire, qui est une notion-cléf, et très débattue, du savoir géographique contemporain en l'intégrant dans une famille plus large, celle de l'aire. Tout d'abord l'aire n'est pas un lieu, bien que l'une et l'autre participent de la même métrique topographique. Mais, l'aire est toujours un espace d'une plus grande échelle relative que le lieu (dans une société donnée) et ce même si elle peut être de taille fort variée. De surcroît, elle se compose de l'assemblage délimité de plusieurs autres espaces autonomes et indivis.

L'aire est donc plus grande que le lieu et divisible. Par ailleurs, l'aire entretient une relation de contrariété avec le réseau. Relation qu'on peut identifier empiriquement à partir de l'opposition continuité/discontinuité. L'aire renvoie à la continuité et à la contiguïté : c'est donc un espace de métrique topographique qui associe sans rupture des espaces contigus, soit des lieux, soit d'autres aires. Le réseau, quant à lui, est un espace caractérisé par la discontinuité et la connexité. Il importe de ne pas laisser penser que le lieu, le territoire, le réseau constitueraient de mêmes espèces d'espaces. Si tous ces mots désignent des espaces, il n'en reste pas moins que chacun dénote une espèce spécifique, qui potentialise des spatialités (i.e. des usages humains de la ressource spatiale) spécifiques.

L'aire se signale aussi par l'existence de limites, comme le lieu. L'aire forme un tout limité et cette limitation est constitutive de cet espace, alors que le réseau, quant à lui forme un tout illimité, ce qui s'avère une différence fondamentale. Il existe, bien sûr, différents types de limites : limites fermées, qui définissent un isolat (un rempart, une frontière imperméable, mais aussi aujourd'hui celles, immatérielles, imposées par les systèmes de télésurveillance et de télé-sécurité) ; limites ouvertes conti-

nues (une frontière dans un espace de liberté de circulation) ; limites ouvertes floues (l'espace de transition, non matérialisé mais souvent intériorisé par les acteurs, qui sépare deux aires, ou, plus généralement, deux entités spatiales différentes). Toute géographie doit s'intéresser aux limites et à leurs franchissements, en tant que celles-là comme ceux-ci sont créateurs de configurations spatiales et de spatialités, qui ne comptent pas peu dans la différenciation des espaces humains. On comprend donc ici que le géographe, soucieux de saisir les aires (et, en particulier les territoires), mais aussi, au demeurant, les lieux, s'attachera à identifier les opérateurs, les opérations et les marqueurs (matériels ou non) des découpages et des limitations, opérations qui induisent toujours des jeux avec la distance. Parmi les opérateurs en question, il y a bien sûr les géographes eux-mêmes.

Le territoire constitue un idéal type de l'aire. Il est un espace structuré par les principes de contiguïté et de continuité. Celles-ci dépendent sans doute moins du seul aspect matériel des espaces – car ne peut-on trouver de la contiguïté et de la continuité partout, même si certaines formes la signifient mieux que d'autres, et que des murs la brisent efficacement – que des systèmes idéels qui encadrent l'espace en question, ainsi que des pratiques afférentes qui s'y déploient. Un territoire s'impose alors comme une aire délimitée affectée d'une idéologie territoriale qui attribue à une portion d'espace un statut de territoire, donc d'étendue continue et scandée par des pôles – et valorisée comme telle –, où chaque individu qui s'y trouve inclus peut éprouver et qualifier la contiguïté, la scansion, la délimitation et la valeur, la congruence de tous les composants dans un même agencement cohérent, doté de sens. Cette idéologie ter-

ritoriale peut émaner d'une société – locale, nationale, etc – d'un groupe étendu ou restreint, d'un individu isolé, qui ferait d'une aire quelconque son territoire. On atteint cependant, dans ce dernier cas, les limites de la notion, car un territoire, comme un lieu, suppose une socialité active tant dans la définition que dans le partage de la configuration territoriale. Le territoire (que je conçois ici en référence avec la matrice que constitue le territoire politique plus qu'avec celle que peut constituer pour certains auteurs le territoire éthologique) suppose et cette idéologie et les modes d'affirmation de sa légitimité et les instances qui assurent la régulation de ce type d'espace et de son idéologie spatiale. On en trouve le modèle du côté des aires structurées et contrôlées par des instances politiques. Il me semble avéré que les acteurs politiques sont souvent « territoriaux ». Ils recherchent et valorisent la continuité spatiale, que leur territoire de référence soit local, régional, national.

Tous mes travaux m'ont confronté à l'idéologie dominante (au moins au sein de l'univers culturel européen) de l'indispensable continuum du « tissu territorial ». En France, tout particulièrement, elle s'accompagne en général de la métaphore de la nécessaire couture du tissu en question, dont la « déchirure » fait scandale en tant qu'elle manifesterait une « fracture sociale ». Il y a là une puissante représentation territoriale en actes, utilisée sans cesse par les acteurs politiques pour faire « tenir ensemble » les différents composants de leur espace d'action, pour lier solidement entre elles des unités discrètes – des lieux, des aires –, et par ce faire contribuer à produire la continuité nécessaire à l'existence du territoire légitime. Celui-là même de leur intervention et qui fonde la scène politique territoriale où interagissent

Bibliographie

Jacques Lévy, Michel Lussault,
*Dictionnaire de la géographie
et de l'espace des sociétés*,
Paris, Belin, 2003



Les Gens du Voyage et les gadgé. De la place « désignée » à la place dans la cité (suite)

Sur les terrains, l'occupation de l'espace n'est pas non plus aléatoire.

On se regroupe par familles, par profession, par affinité religieuse, mais aussi en fonction de l'ombre, de la proximité de la lumière publique, ou de l'éloignement de jeunes trop bruyants...

La disposition des caravanes est significative. Les placettes du terrain sont occupées selon la situation sociale des familles : les plus riches le plus souvent sur la placette la plus éloignée, les plus longs séjours ou les familles avec des personnes âgées le plus près des services d'accueil, les voyageurs de passage moins connus, donc avec des relations plus neutres aux autres, trouvaient place au centre.

Et le territoire intime ?

L'organisation du domaine privé ne peut pas se limiter à l'intérieur de la caravane. La vie se déroule en grande partie autour des caravanes ce qui nécessite une organisation de l'occupation de l'espace.

Par exemple, comment les mamans tsiganes protègent-elles leurs enfants ? Comment parviennent-elles à contrôler les déplacements de leurs enfants autour de la caravane, et surtout près d'une route à grande circulation ?

Fonnette, maman manouche, m'a proposé une explication : l'imaginaire.

A partir de quelques repères visuels (un arbre, une pelouse, un poteau, un point d'eau, la lisière d'un bois...) la limite est nommée. Au-delà, tous les malheurs peuvent arriver : la rencontre indésirable avec un mort, ou *le grand gadjo blanc* qui enlève les enfants... Ainsi le danger devient un personnage « gardien de l'espace ».

La liberté de circulation (sur le territoire national)

Voilà bien une image de bonne santé mentale, non ?

Pourtant elle se conjugue en France avec discrimination de papiers identitaires, surveillance et contrôle allant jusqu'à une présentation physique régulière aux autorités de police ou de gendarmerie comme les personnes sous main de justice.

D'emblée suspect, le tsigane ne peut pas non plus voter comme les autres citoyens.

Quels droits pour quels devoirs ? Qui dit le droit de voyager, dit le droit de s'arrêter. Ce droit est encore actuellement essentiellement conçu par des sédentaires avec le souci de défendre le territoire des sédentaires.

En proposant une obligation de centre d'accueil assortie au droit d'interdire le stationnement par-

tout ailleurs, le droit de territoire peut aboutir à l'obligation d'aller de place en place désignée par les sédentaires. Ainsi pourrait-on transformer un dispositif d'accueil en système de rétention organisé.

L'idée de santé mentale ne va guère avec celle de camps.

Alors, pour un voyageur, c'est eux qui me l'ont appris, l'important n'est pas tant de se déplacer effectivement que de pouvoir partir dans une heure.

Tous les modes de stationnement, d'occupation de l'espace, de choix économiques ou familiaux font écho aux capacités de départ d'une famille ou d'un groupe. Plus une famille perd les moyens de partir, plus ses comportements de défense (y compris sociaux) seront importants. Comme pour bon nombre de personnes en situation de précarité, cette précarité fait honte et modifie la relation à l'autre, avec frayeur, défenses, modes de survie, quels qu'ils soient, comme si cela redonnait une certaine constance du personnage, une once de dignité de savoir au moins prendre cette place là, pas tout à fait celle d'un incapable, au sens de la santé mentale.

Voyez-vous, chez nous, c'est aussi chez eux. Les Gens du Voyage, aussi paradoxal que cela puisse paraître aux gadgé, ils sont de quelque part. ■

Espaces humains : limites et franchissements (suite)

les différents opérateurs qui revendiquent la capacité à mener des actions sur le territoire-référent. La trame spatiale ainsi mise en cohérence pour devenir véritablement un territoire, doit cependant être ponctuée par des lieux plus "forts" que d'autres, qui cristallisent les valeurs et emblématisent l'ensemble : la surface territoriale telle que construite et promue par le politique – dont elle soutient la légitimité – ne s'avère donc pas isotrope, mais associe sans hiatus des composants aux "valences" inégales.

J'ai pu ainsi constater que la plupart des édiles des villes françai-

ses adhèrent, de façon compulsive à l'occasion, à cette idéologie territoriale – à ce désir de lien spatial irrefragable qui augurerait de la vigueur du lien social, à cette hantise de la déchirure du « tissu urbain », métaphore explicite et répandue à l'environnement, et que d'ailleurs la géographie urbaine classique a repris elle aussi. Le tissu, ici tant évocation du textile que du composé physiologique, est ce qui ne doit pas être déchiré. C'est la trame du territoire, sa chair.

Et les politiques territoriales, en France, à toute échelle, de l'urbanisme à l'aménagement natio-

nal, furent et restent marquées par la volonté de « recoudre le tissu », de raccommode le territoire – cela devint même dans les années 1990 le mot d'ordre des professionnels, lorsque se diffusa l'idée que la fragmentation spatiale et la fragmentation sociale étaient liées.

On se mit alors à penser qu'on pouvait traiter de la crise sociale par la couture territoriale, ce dont l'actuelle politique de la ville se fait encore le chantre.

On pourrait trouver de nombreux autres champs sociaux (dont celui de la santé), où ce type d'imaginaire territorial est actif. ■